

Prestation de Service Unique (Psu) Barème institutionnel des participations familiales 2025

Plancher et plafond de ressources pour le calcul des participations familiales :

	Métropole et Dom
Plancher mensuel de ressources à compter du 1 ^{er} janvier 2025	801,00 €/mois
Plafond mensuel de ressources jusqu'au 31 août 2025	7 000,00 €/mois
Plafond mensuel de ressources à compter du 1 ^{er} septembre 2025	8 500,00 €/mois



Caf
de l'Allier

9 & 11, rue Achille Roche
03013 MOULINS CEDEX

Taux d'effort :

Nombre d'enfants	Taux de participation familiale par heure facturée	
	En accueil collectif et micro-crèche	En accueil familial et parental
1 enfant	0,0619%	0,0516%
2 enfants	0,0516%	0,0413%
3 enfants	0,0413%	0,0310%
4 enfants	0,0310%	0,0310%
5 enfants	0,0310%	0,0310%
6 enfants	0,0310%	0,0206%
7 enfants	0,0310%	0,0206%
8 enfants	0,0206%	0,0206%
9 enfants	0,0206%	0,0206%
10 enfants	0,0206%	0,0206%